

# CENTRE DE NATATION VOLONTAIRE DE BOLLÈNE

Association régie parla loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

N° SIRET 420 826 091 00019

Agrée DDCS

NOM : .....

SAISON : 2025 / 2026

REGLEMENT INTERIEUR DU CNVB (à conserver)

NATATION ADULTE / GYM-AQUATIQUE

Chaque adhérent doit être à jour de sa cotisation lors de la deuxième séance. Le port du bonnet de bain est obligatoire. Pendant les vacances scolaires les horaires des créneaux de la natation adulte sont déplacés à 19h00 pour le groupe 1et à 20h00 pour le groupe 2. et pour toutes activités les jours fériés, certains week-ends prolongés les vacances de Noël, et les décisions administratives. L'association n'est pas responsable des vols commis à l'intérieur de l'établissement pendant la durée des activités.

**Natation adulte** : Mercredi 18h30 à 19h30  
ou de 19h30 à 20h30

**Gym-Aquatique** : Lundi et Mardi 20h00 à 21h00  
Samedi 11h00 à 12h00

Pendant les vacances scolaires de la zone B l'activité Gym-Aquatique du samedi est déplacée au vendredi de 9h00 à 10h00

- 1 cotisation saisonnière non remboursable : octobre à juin donnant droit à l'animation 1fois/semaine.
- Règlement intérieur signé.
- 1 certificat médical d'aptitude à l'activité ou attestation sur l'honneur

Une inscription personnelle dans une autre activité ou créneau horaire différent permet d'obtenir **50%** de réduction du 1/10 au 30/11 de l'année.

Signature (lu, approuvé, daté)

✂

# CENTRE DE NATATION VOLONTAIRE DE BOLLÈNE

Association régie parla loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

N° SIRET 420 826 091 00019

Agrée DDCS

NOM : .....

SAISON : 2025/ 2026

REGLEMENT INTERIEUR DU CNVB (à remettre)

NATATION ADULTE / GYM-AQUATIQUE

Chaque adhérent doit être à jour de sa cotisation lors de la deuxième séance. Le port du bonnet de bain est obligatoire. Pendant les vacances scolaires les horaires des créneaux de la natation adulte sont déplacés à 19h00 pour le groupe 1et à 20h00 pour le groupe 2. et pour toutes activités les jours fériés, certains week-ends prolongés les vacances de Noël, et les décisions administratives. L'association n'est pas responsable des vols commis à l'intérieur de l'établissement pendant la durée des activités.

**Natation adulte** : Mercredi 18h30 à 19h30  
ou 19h30 à 20h30

**Gym-Aquatique** : Lundi et Mardi 20h00 à 21h00  
Samedi 11h00 à 12h00

Pendant les vacances scolaires de la zone B l'activité Gym-Aquatique du samedi est déplacée au vendredi de 9h00 à 10h00

- 1 cotisation saisonnière non remboursable : octobre à juin donnant droit à l'animation 1fois/semaine.
- Règlement intérieur signé.
- 1 certificat médical d'aptitude à l'activité ou attestation sur l'honneur

Une inscription personnelle dans une autre activité ou créneau horaire différent permet d'obtenir **50%** de réduction du 1/10 au 30/11 de l'année.

Signature (lu, approuvé, daté)